

**DELIBERATION
fixant les modalités de
mise à disposition du
projet de modification
simplifiée du PLU au
public**

Nombre

de conseillers en
exercice

de présents

de votants

**DELIBERATION
fixant les modalités de
mise à disposition du
projet de modification
simplifiée du PLU au
public**

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 21 octobre 2020**

L'an deux mille vingt le vingt et un octobre, à 19 heures,
le conseil municipal de la commune de la commune de
CONLIEGE étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après
convocation légale, sous la présidence de M. Jérôme
CORDELLIER, Maire,

Etaient présents : MM. Florence RESTELLI, Karine PETITJEAN,
Adjoint ; MM. Georges LAMBERT, Benjamin CHAILLON, Nicolas
LOYANT, Jean-David FANI, Audrey DAHY, Denis DUPERRON,
Laurent BREMON, Emilie BERGOT.

Etaient excusés : MM. Jean-Claude ROUSSEL, Noelle HERBIN,
Marion ETIENNE, Christelle DEHUT.

Mme Noelle HERBIN donne pouvoir à M. Nicolas LOYANT.
Mme Marion ETIENNE donne pouvoir à Mme Florence RESTELLI.
M. Jean-Claude ROUSSEL donne pouvoir à M. Jérôme CORDELLIER.
Mme Christelle DEHUT donne pouvoir à M. Denis DUPERRON.

Un scrutin a eu lieu, Mme Emilie BERGOT a été nommé pour
remplir les fonctions de secrétaire.

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-45 et
L.153-47,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le plan local d'urbanisme (PLU) approuvé le 17 décembre 2014

Vu la délibération du conseil municipal du 13 février 2019
approuvant la décision du maire d'engager cette modification
simplifiée,

Vu la décision du maire en date du 20 octobre 2020 décidant la
modification simplifiée du plan local d'urbanisme approuvé,

Vu le dossier notifié le 20 octobre 2020 aux personnes publiques
associées,

Vu les pièces du dossier mis à la disposition du public,

Après avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix pour et 4 abstentions, Laurent BREMON, Benjamin CHAILLON, Florence RESTELLI, Georges LAMBERT,

décide les modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée du PLU au public suivantes :

Le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme portant sur (le ou) les points suivants

- Extension du secteur Nc et création d'un secteur Ac pour permettre le projet d'extension de la carrière existante sur la commune de Conliège.

l'exposé de ses motifs et les avis émis par les personnes associées (le cas échéant) seront tenus à la disposition du public, à la mairie de Conliège, pour une durée de 1 mois, à compter du 18 novembre 2020, soit du 18 novembre 2020 au 18 décembre 2020 aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Conliège.

Pendant la durée de mise à disposition du public, les observations sur le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme pourront être consignées sur le registre déposé en mairie de Conliège et communiquées par voie électronique à l'adresse suivante mairie.conliege@wanadoo.fr.

Un avis au public l'informant de la mise à disposition du dossier sera publié au moins 8 jours avant le début de celle-ci dans le journal local Le Progrès

Cet avis sera également affiché au tableau d'affichage extérieur de la mairie de Conliège au moins 8 jours avant la mise à disposition et pendant toute la durée de celle-ci.

Cet avis fera également l'objet d'une publication sur le site internet de la commune.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie de CONLIEGE durant un mois.

Pour extrait conforme au registre
Le maire,
Jérôme CORDELLIER

